



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E138778

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2026

ÉDITÉ LE 15/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2001

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/02/2025
8 000

Raison sociale : AA CHAUFFAGE

46 RUE DE LA MALADIERE
21160 MARSANNAY-LA-COTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSANNAY LA COTE

Siret : 439 813 890 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 217148

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 55021641

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 55021641

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Téléphone : 03 80 59 89 20

Portable : 06 83 51 82 39

Fax :

Site Internet : www.aachauffage.com

E-mail : joaquim.ribeiro67@orange.fr

Responsabilité légale :
RIBEIRO JOAQUIM GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/06/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.